

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2015168	Date d'inspection Le 25 septembre 2024	
Nom de l'établissement École de la Petite Enfance		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	02 juin 2025	
Commentaires :			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	19 août 2024	23 sept. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
<p>Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel.</p> <p>Les éducateurs doivent avoir terminé avec succès le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance (60 hrs) et le curriculum éducatif (30 hrs). Cette lacune sera corrigée lorsque l'éducatrice n'ayant pas terminé la formation exigée sera complétée. L'éducatrice est inscrite pour sa formation débutant en janvier 2025 et se terminera en mai 2025.</p> <p>Développement professionnel: Les éducateurs sont tenus de suivre chaque année dix heures de formation approuver par le ministère. Un plan avec preuve fut discuté avec la garderie afin d'assurer que les heures de formation non complétée seront terminées.</p> <p>Permis recommandé.</p>

original signé par  
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 septembre 2024

Date

original signé par

Le 25 septembre 2024

Martine Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date